



Fax: (+41 22) 917 90 08
Téléphone: (+41 22) 917 97 19
Internet: www.ohchr.org
E-mail: aprophe@ohchr.org



Adresse
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

2 août 2011

Excellence,

En tant que Présidente du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième rapport périodique de la France par le Comité lors de sa 93^{ème} session en juillet 2008 et aux courriers de suivi qui ont été échangés depuis, entre votre Mission permanente et le Comité. À la fin de la 93^{ème} session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission Permanente. Dans ce contexte, le Comité a sollicité des informations sur les questions spécifiques figurant aux paragraphes 12, 18 et 20 des observations finales.

Le 20 juillet 2009, l'État partie a fourni des informations concernant ces paragraphes. Durant la 97^{ème} session du Comité, tenue en octobre 2009 à Genève, le Comité a décidé que les informations fournies relatives au paragraphe 12 des observations finales étaient largement satisfaisantes. Le Comité a également noté que les informations fournies par votre Gouvernement relatives aux paragraphes 18 et 20 n'étaient pas suffisantes et manquaient de spécificité.

Le 11 janvier 2010, le Rapporteur Spécial chargé de la procédure de Suivi du Comité des droits de l'homme a écrit à votre Mission Permanente pour demander des informations complémentaires sur ces paragraphes. Le 9 juillet 2010, un rapport de suivi supplémentaire a été reçu. Durant la 100^{ème} session, tenue en octobre 2010 à Genève, le Comité a estimé que ses recommandations relatives au recueillement et à la communication de données statistiques adéquates ventilées par origine raciale, ethnique et sociale avaient été mises en œuvre (paragraphe 12) et il vous a été informé que la procédure de suivi est terminée à cet égard.

Tout en prenant note de la bonne coopération de l'État partie, le Comité a noté que les informations fournies sur les questions relatives aux paragraphes 18 et 20 des observations finales étaient en partie incomplètes, et un courrier vous a été envoyé le 16 décembre 2010, demandant des informations plus concrètes et précises à ce sujet.

Le 17 janvier 2011, votre Conseiller juridique nous a fait parvenir une correspondance demandant des précisions sur les questions posées par le Comité. Le 20 avril 2011, une lettre a été envoyée à votre mission permanente pour préciser les questions d'intérêt du Comité.

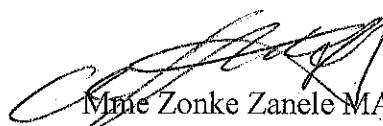
S.E.M. Jean-Baptiste MATTÉI
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de la France
Auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : 022-758 91 37

Au cours de la 102^e session du Comité en juillet 2011, le Comité a regretté que la réponse à cette lettre de rappel n'avait pas été reçue. Je me permets donc de vous écrire de nouveau afin de solliciter que l'information de référence soit envoyée au Comité dès que possible.

La prochaine session du Comité des droits de l'homme aura lieu à Genève en octobre 2011. Si l'Etat partie souhaite que l'information supplémentaire soit examinée à cette occasion, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir la version électronique du document (en format « Word ») au Secrétariat du Comité des droits de l'homme avant le 20 septembre 2011 (Mme Kate Fox, kfox@ohchr.org et Mme Albane Prophette-Pallasco, aprophette@ohchr.org).

Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités françaises sur la mise en œuvre du Pacte et recevoir une réponse de votre part dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.



Mme Zonke Zanele MAJODINA
Présidente
Comité des droits de l'homme